

Comité directeur de la Flotte n°13 du 28 mai 2020

Décision n°13-1

Le Document de reprise d'activité (DRA) de la TGIR mis à jour suite au comité directeur n°12 a été transmis pour information aux organismes membres du comité directeur. Les principes applicables au titre de ce DRA sont acceptables pour Sorbonne Université et l'UBO. Les autres universités n'ont pas encore répondu. La direction de l'IRD confirme également son accord pour signer les ordres de mission de ses personnels dans ces conditions.

Décision n°13-2

Concernant l'*Alis*, le comité directeur prend acte du fait que les marins nécessaires n'ont pas encore pu rejoindre le navire. Si d'ici au 2 juin, une solution n'a pas été trouvée qui garantisse le début de Selamik (P2) vers le 20 juin, la programmation sera reprise jusqu'à la fin de l'année avec comme hypothèse (1) la réalisation de toutes les mobilisations/démobilisations à Nouméa, et (2) une priorité aux missions P1 et en seconde priorité les missions P2 dans les créneaux restant disponibles.

Décision n°13-3

De nouvelles conditions d'embarquement à la journée sur les navires côtiers sont en cours de négociation au sein de Genavir. Dès que la consultation des organisations syndicales sera achevée, la direction de la Flotte transmettra les conditions proposées à François Lallier, représentant le réseau des Universités marines au sein du comité directeur de la flotte. Il est convenu que ce dernier les fera parvenir aux universités potentiellement concernées par des campagnes d'enseignement à l'automne 2020, afin qu'une réponse de principe quant à leur maintien soit apportée. Réponse souhaitée pour le 10 juin 2020.

Décision n°13-4

Concernant l'appel d'offres 2022 (cf. également décision 12.4), au vu du retard de programmation des campagnes déjà évaluées, le comité directeur décide que l'appel d'offres hauturier pour 2022 sera limité. Seront autorisées à déposer un dossier, les équipes dont les projets de campagne (i) ont été classés P2 à l'appel d'offres concernant 2021, (ii) concernent l'*Alis* et l'*Antéa*, et (iii) appartiennent à des séries en fin de période programmable qui doivent être réévaluées par la CNFH. Les modalités de cet appel d'offres restreint seront arrêtées lors du comité directeur de la flotte du 30 juin 2020.

Calendrier et jalons 2020 des travaux du comité directeur concernant la reprogrammation des missions

- Aux alentours du 20 juin, présentation aux bureaux des commissions nationales de la flotte côtière et de la flotte hauturière du calendrier de reprise des navires côtiers et hauturiers 2020.
- Comité directeur du 30 juin : adoption des calendriers de reprise 2020 des navires côtiers métropolitains et hauturiers.
- Présentation du projet de calendrier hauturiers 2021 au bureau de la CNFH aux alentours du 10 juillet.
- Comité directeur exceptionnel de fin juillet :
 - Point sur la mise en place du calendrier 2020,
 - Point sur la préparation du calendrier 2021.
- Fin septembre : présentation du calendrier global 2021 aux bureaux de la CNFH et de la CNFC.
- Comité directeur du 23 octobre : présentation du calendrier 2021 concernant l'ensemble des navires de la flotte.